

Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication : 2019-10-11

Titre abrégé : Embauche de 250 agents d'exécution de la loi

Description : Embauche de 250 agents d'exécution de la loi supplémentaires au sein de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Les embauches débuteront en 2020-2021 et seront échelonnées sur deux ans.

Ligne(s) d'exploitation : Dépenses de fonctionnement et d'immobilisations

Sources des données :

<u>Variable</u>	<u>Source</u>
Taux moyens d'attrition et durée de la formation	Évaluation du modèle de formation de base des agents de l'ASFC
Allocations versées durant la formation au Collège de l'ASFC	Évaluation du modèle de formation de base des agents de l'ASFC
Taux moyens de départ	Évaluation du modèle de formation de base des agents de l'ASFC
Salaires annuels historiques	Convention collective des Services frontaliers (FB)
Indice des prix à la consommation (IPC)	Prévision de référence du DPB pour l'estimation du coût des mesures proposées en campagne électorale
Majoration de la rémunération globale	Directives sur les présentations au Conseil du Trésor
Coûts opérationnels des collèges : moyenne par étudiant (en excluant les salaires)	Statistique Canada, Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale, 2018. Tableaux B.1.1.1. et B.3.1.

Estimation et méthode de projection : Le DPB a utilisé des données historiques pour estimer les coûts associés à l'embauche de 250 agents d'exécution de la loi supplémentaires au sein de l'ASFC. Ces embauches s'échelonnent sur une période de deux ans. Le DPB a supposé qu'une première moitié de ces nouvelles recrues commencerait le processus de formation en 2020-2021 et la deuxième moitié, en 2021-2022.

L'évaluation du modèle de formation de base des agents, publiée par l'ASFC en 2018, a fourni des données sur le processus de formation inhérent à l'embauche des agents supplémentaires. Aux fins de l'estimation des coûts, le DPB a supposé que les taux d'attrition et de départ, les allocations versées aux

étudiants et la durée de la formation resteraient sensiblement les mêmes. Le DPB a aussi présumé que les recrues seraient sélectionnées à partir des bassins de candidatures existants de l'ASFC.

En employant une moyenne historique des taux de départ, le DPB a calculé le nombre de nouvelles recrues nécessaires pour maintenir la taille projetée de l'effectif, et ce, pour chaque année subséquente. Le DPB a aussi utilisé des données de Statistique Canada pour estimer les coûts opérationnels supplémentaires que représente la formation de ces recrues au Collège de l'ASFC.

Le DPB a utilisé les salaires établis dans la Convention collective des Services frontaliers et les a majorés en fonction de l'IPC afin d'estimer les salaires futurs. Pour ce faire, le DPB s'est servi des salaires annuels moyens des groupes FB-02 (soit le salaire durant le Programme de perfectionnement de base des agents), FB-03 (soit le salaire une fois la formation terminée et la classification d'agent des services frontaliers obtenue) et FB-04 (soit le salaire à la nomination à titre d'agent d'exécution de la loi). Le DPB n'a pas posé d'hypothèses en ce qui concerne les promotions à des échelons supérieurs et pourrait donc avoir sous-estimé les coûts.

Les directives sur les présentations au Conseil du Trésor ont servi à déterminer les coûts totaux liés à la rémunération, ce qui inclut les régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités d'hébergement.

Évaluation de
l'incertitude :

L'évaluation comporte un degré d'incertitude modéré. En plus des hypothèses décrites précédemment, le DPB a supposé qu'il n'y aurait aucun retard entre les différentes étapes de la formation et la promotion au poste d'agent des services frontaliers à l'échelon FB-03. Il a supposé en outre qu'un délai d'un an s'écoulerait entre la nomination à titre d'agent des services frontaliers (FB-03) et la promotion au poste d'agent d'exécution de la loi (FB-04).

En outre, puisque la mesure proposée n'entraînerait qu'une hausse temporaire du nombre de nouvelles recrues au Collège de l'ASFC, le DPB n'a pas prévu de coûts d'immobilisation supplémentaires pour l'agrandissement du collège de Rigaud, au Québec. Cependant, si la formation des recrues additionnelles pose des problèmes de capacité, cela pourrait représenter des frais supplémentaires. Enfin, le DPB n'a pas inclus le coût d'éventuelles heures supplémentaires dans son estimation, ni de frais de formation additionnels au moment de la promotion d'un agent des services frontaliers au poste d'agent d'exécution de la loi.

Coûts de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coût total	-	8	22	29	30	31	32	32	33	34

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.